

primitif par un appel de versem aux actionnaires actuels.

Si le Conseil du Trésor à le moindre souci des devoirs qui lui incombent, il n'autorisera pas l'augmentation du capital avant que les \$500,000 du capital primitif de la banque ne soient intacts et liquides.

Afin de ne pas allonger outre mesure cet article, nous dirons la semaine prochaine aux déposants ce que leur intérêt leur commande dans les circonstances actuelles.

LE MEME MAL

Sous le titre "L'Effet des Magasins à Départements au Canada," nous lisons dans le *Grocery World* de Philadelphie :

"Le système des magasins à départements, à Toronto, Canada, joue un rôle de dévastation envers le commerce de détail de Toronto. Les rues Yonge et King, les principales artères de Toronto sont bordées d'un bout à l'autre de magasins déserts, dont les patrons, incapables de lutter contre les bas prix des patrons, incapables de lutter contre les bas prix des gros magasins, ont été mis hors d'affaires. Les propriétaires, en conséquence, ont été dans l'impossibilité de recevoir les loyers. Le rôle de cotisation de la cité indique une diminution alarmante. Les commerçants de détail se sont formés en union et demandent au gouvernement de les sauver de l'anéantissement en adoptant le système de taxation graduée en usage en Allemagne qui frappe le magasin à Départements d'une taxe pour chaque genre d'articles qu'il tient.

Le gouvernement d'Ontario a promis de soulever la question à la prochaine session du Parlement

Nos lecteurs n'apprendront rien de nouveau à la lecture des lignes qui précèdent.

Ceux qui ont bien voulu suivre la campagne que nous avons menée, il y a trois ans environ, et contre les magasins à départements et contre le règlement municipal de la fermeture à bonne heure, se souviendront sans peine que nous avons dépeint la désolation du commerce de détail à Toronto et principalement dans les deux rues que cite encore aujourd'hui notre confrère américain.

Le commerce de détail de notre cité n'est guère moins à plaindre que celui de Toronto sous le rapport de la concurrence ruineuse des magasins à départements. Pour le moment, la désolation est moins apparente que dans les années précédentes et nous voudrions être de très mauvais prophètes en disant que l'amélioration de la position du marchand-détaillier n'est que temporaire. Cependant, en y regardant de près, on verra que nous avons raison de penser ainsi.

Pourquoi le marchand de détail est-il en situation un peu meilleure maintenant ?

Uniquement parce que le marchand-détaillier est rentré dans une bonne partie de ses crédits. Dans les temps de détresse c'est à lui que le pauvre diable s'adresse et, comme nous avons passé par une assez longue période de misère commerciale et industrielle, on a largement fait appel au crédit que veut bien accorder le marchand détaillier, mais que refuse impitoyablement à la classe ouvrière le magasin à départements.

Les crédits sont en majeure partie rentrés avec l'abondance du travail dans toutes les branches ; mais les clients à crédit d'autrefois, ont-ils continué, quand ils ont eu les moyens de payer au comptant, d'acheter là où ils étaient heureux de s'approvisionner alors que le travail et l'argent manquaient ?

C'est aux marchands détailliers eux-mêmes qu'il appartient de répondre à cette question. Ils sont